



JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

PUBLIC, PRIVÉ, TOUTES LES RAISONS DE SE MOBILISER

Depuis l'élection du Président Macron, nous assistons à une série de réformes ultralibérales de casse de tous nos conquits sociaux qui ont pourtant permis de faire progresser notre société, d'élever les conditions de vie et de travail des salarié-es, de gagner l'allongement de l'espérance de vie, ...

Pour la CGT, la page des ordonnances n'est pas tournée,

La nouvelle réforme du droit du travail à travers toute une série de décret en préparation est une transformation profonde des relations entre le salarié et l'employeur.

Ces mesures visent à généraliser la précarité, à faciliter les licenciements, à détourner les règles de négociations, de représentation et de défense collectives des salarié-es.

Les décrets ne sont pas encore publiés que le gouvernement lance une autre série de réformes sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage avant de s'attaquer aux retraites...

Au fil de la publication des décrets d'application des ordonnances, la « loi travail » est une transformation profonde des relations entre le salarié et son employeur qui ne porte pas son nom. Cette attaque contre le code du travail et le statut de salarié repose sur 3 piliers :

♦ **Simplification des modalités de licenciement individuel et collectif :**

Le contenu des ordonnances se traduit par une simplification administrative de la procédure de licenciement individuelle ou collective. L'employeur n'aurait plus obligation de préciser le motif dans le courrier de licenciement (Aujourd'hui le non- respect de cette règle entraine l'annulation du licenciement). Ce dernier serait remplacé par un document type CERFA. L'employeur pourrait modifier le motif ultérieurement, jusque devant le juge en cas de recours. La création d'une rupture conventionnelle collective mais fin à l'existence du Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui devait être présenté aux IRP et qui demandait la création de mesures d'accompagnement ou de reclassement. Tout cela disparaît.

♦ **Fusion des Instances Représentatives du Personnel et réduction du champ d'intervention**

Il est prévu la fusion des instances DP, CE et CHSCT en un Comité Social et Economique. D'une part cette mesure va conduire à un éloignement des élu-es de proximité en raison du manque de moyens pour réaliser l'ensemble de leurs mandats. D'autre part il s'agit de réduire le périmètre de contrôle et d'intervention des salariés dans la gestion quotidienne de leurs entreprises. La disparition d'un CHSCT de plein droit est une aubaine pour les entreprises qui ne seront plus contraintes à devoir prendre des mesures pour assurer la santé et la sécurité de leurs salarié-es.

♦ **Renvoi au niveau de l'entreprise la négociation qui jusqu'à présent relevait de la branche**

Le MEDEF se voit offrir l'opportunité de créer un « code du travail » par entreprise voire par salarié. En effet, les nouvelles modalités de négociation qui pourrait être appliquées, mettent fin à l'existence d'un socle commun de garanties collectives entre salariés, tant au niveau national qu'au niveau du secteur professionnel. En effet, alors que la loi encadre jusqu'à présent la durée d'une période d'essai ou la durée d'un CDD, les ordonnances renvoient à la négociation de branche ces dispositions.

Une politique menée au service du patronat et de la finance

Le gouvernement n'agit que pour transformer notre société en profondeur et l'adapter coûte que coûte aux exigences du capitalisme mondialisé et financiarisé.

C'est bien dans cette logique que Macron a mis en route le rouleau compresseur de la destruction sociale en s'attaquant à notre Code du travail, aux statuts et aux missions de la fonction publique, tout en voulant détruire simultanément l'ensemble des protections des salariés, que ce soit la sécurité sociale, les retraites, le droit à la formation et l'indemnisation du chômage....

Salarié-es du privés et du public, toutes et tous concerné-es :

Au-delà des répercussions que vont avoir les réformes du droit du travail sur la fonction publique, le gouvernement, dans la même logique entend poursuivre les ponctions sur les budgets publics actuellement en débat à l'assemblée :

Les députés ont voté la baisse de l'ISF pour un montant de près de 4 Milliards d'euros en faveur des plus riches et dans le même temps, ils se sont prononcés pour l'augmentation de la CSG qui va gravement impacter les revenus des retraités et des fonctionnaires.

Des mesures graves qui pèsent sur la santé des populations :

Surtout, ne tombez pas malade puisqu'avec 3 Milliards d'euros d'économies sur l'assurance maladie, qui pourrait croire qu'il sera plus facile de se faire soigner demain ?

La ministre de la santé préfère se lancer dans une chasse aux « fraudeurs », la fermeture de lits d'hôpitaux, l'augmentation du forfait hospitalier (qui au final, reviendra à la charge des usagers), plutôt que d'investir dans un système de santé moderne qui réponde aux besoins des populations.

Rien ne justifie toutes ces régressions sociales,

Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à cette politique et d'exiger de véritables mesures de progrès social en faveur des salariés, des jeunes, des retraités, notre pays en a largement les moyens, n'oublions pas que la France est championne d'Europe des dividendes versés à ses actionnaires avec 54 Milliards d'euros l'an dernier.

- ♦ Il est possible de réduire le temps de travail, d'augmenter les salaires et de renforcer les garanties collectives
- ♦ Il est possible de développer les services publics pour améliorer le quotidien des populations dans tous les territoires
- ♦ Il est possible de renforcer la protection sociale des populations par une reconquête de notre sécurité sociale solidaire, universelle, à partir des richesses créées par notre travail.

Toutes les conquêtes sociales ont été gagnées par la lutte

Que l'on soit salariés du public ou du privé, étudiants, jeunes, retraités, ou privés d'emplois nous sommes tous concernés et nous avons toutes les raisons de nous mobiliser :

**Le 16 novembre journée nationale interprofessionnelle et intersyndicale
de grève et de manifestations :**

ST ETIENNE : 10H30 Place Jules Ferry

(Statue de la Liberté en dessous de Centre 2)

ROANNE : 10H30 Université Avenue de Paris

Si on agit, il est possible de gagner